

Dossier suivi par :

Jean-Marc COUBÉ
Paysagiste
02 32 33 42 39
jean-marc.coube@caue27.fr

Personnes présentes:

Dominique SIMON, Maire
Martine ZILIO, Adjointe au maire
Pauline BACHELET Chargée de mission Bassin versant,
Communauté de communes Eure Madrie Seine

Intitulé :

Restauration des mares de Boos

COMPTE-RENDU DE VISITE

Commune de HEUDREVILLE-SUR-EURE

25 mai 2012

Objectifs

Le hameau de Boss possède plusieurs mares qui ont fait l'objet d'un diagnostic par une étudiante de l'université de Rouen. Des prescriptions d'aménagement ont été émises dans un cadre de valorisation avant tout naturaliste.

Par recommandation de la Communauté de communes Eure Madrie Seine, la commune s'est adressée au CAUE27 pour l'aider à préciser la nature des travaux à réaliser selon un triple objectif hydraulique, écologique et paysager.

Le rendez-vous a également donné lieu à la visite d'une mare de pêche aménagée récemment par la commune, en fond de vallée, à proximité d'un bras de l'Eure.

1) la mare du Petit Vey

Contexte

Il s'agit d'une mare artificielle récente en forme d'anneau autour d'une île centrale non accessible. Son creusement fut motivé par la volonté de créer un site communal récréatif permettant la pratique de la pêche par les plus jeunes.

Les caractéristiques topographiques et végétales du plan d'eau sont adaptées :

- berges régulières et moyennement pentues faiblement accidentogènes,
- cordon végétal maintenant les berges et limitant l'accès à l'eau libre,
- colonisation végétale à base d'essences locales majoritairement spontanées et très diversifiée (herbacée, arbustive et arborée).

Le site aménagé et planté se situe sur une propriété foncière communale plus vaste (de plus de 4 ha) située dans une courbe prononcée de la rivière Eure, plus ou moins au centre de l'urbanisation du village d'Heudreville. Initialement occupé par une peupleraie, le site fait l'objet d'une intervention de reconquête à caractère cynégétique et écologique (abattage de la peupleraie, reboisement naturel ponctuellement complété de semis de glands). La commune prend conseil de l'ONF avec l'objectif de constituer un boisement de type alluvial.

L'existence d'un chemin en berge formant boucle de promenade avec l'espace récréatif aménagé assure une fréquentation constante du site à la belle saison.

Préconisations d'aménagement

La mare ne nécessite aucune intervention lourde particulière. Seule la gestion de ses composantes végétales peuvent améliorer son attractivité écologique :

- contrôle annuel du développement des roseaux, sans nécessité d'éradication systématique,
- conservation du cordon d'herbacées spontanées (iris, jonc, salicaire ...),
- surveillance des introductions d'espèces animales invasives type tortue de Floride, écrevisse à patte rouges,
- contrôle du développement des arbres à grand développement (saule marsault, saule pleureur, peuplier), une gestion en arbre têtard (coupe en tête de chat tous les 5 à 8 ans) des marsaults et du peuplier permettrait de diversifier l'attractivité écologique du site par la constitution – progressive – de troncs creux favorables aux insectes et aux oiseaux.

Perspectives de développement

L'intérêt écologique du site communal (plusieurs hectares en fond de vallée humide, le long de la rivière et à proximité du plan d'eau public de la commune d'Acquigny) mériterait d'être expertisé dans le cadre de la politique du Conseil général de l'Eure en faveur des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.).

Si cet intérêt est avéré, et que les objectifs liés à cette politique sont compatibles avec ceux de la commune, celle-ci pourrait bénéficier de l'accompagnement technique et financier prévu par le département (mise en œuvre d'actions d'inventaire, de gestion, de travaux, d'animation du site).

2) les mares de Boos

Contexte

Intérêt paysager

Il s'agit d'un « escalier d'eau » composé de trois mares successives, situé sur un vaste espace public (\pm 4 400 m²), légèrement en pente et appelé « Place des trois mares ». Les surfaces sont traitées en pelouses ombragées de nombreux arbres à grand développement. La photo ci-contre permet de juger de la qualité paysagère d'un espace public aux ambiances plus proches de celles d'un jardin que d'un carrefour de hameau.

On notera cependant deux faiblesses du site :

- la présence de lignes électriques aériennes,
- à l'entrée de la place de larges bas-côtés herbeux « vides » de toute végétation arborée qualifiante.



Intérêt écologique

La matrice paysagère est *a priori* excellente : un hameau de résidences entourées de vastes jardins, directement adossé aux massifs forestiers de plateau marquant la confluence entre la vallée d'Eure et la vallée de l'Iton. La place est à la rencontre de trois voies communales à fréquentation strictement locale (desserte du hameau).

Il est à noter que des salamandres sont régulièrement observées dans une cave à proximité.

Cet environnement favorable à la faune spécifique des mares (amphibiens, odonates ...) est malheureusement contrarié par deux usages locaux

- dans la plus grande mare, la présence de poissons destinés à la pêche des enfants (les poissons mangent les œufs d'amphibiens empêchant leur reproduction),
- des tontes répétées sur la totalité des berges.

Par ailleurs, l'observation de la carte IGN ne permet pas d'inscrire ces mares dans un réseau fonctionnel :

- l'autre mare localisée sur le hameau est aujourd'hui asséchée,
- la première mare forestière est située à plus de 500 m.

On peut émettre l'hypothèse que si les mares abritent une faune spécifique à caractère patrimoniale, celle-ci est menacée par sa difficulté à entrer en communication avec d'autres populations similaires.

Intérêt hydraulique

Les 3 mares sont situées en tête de bassin versant. Elles ne font pas l'objet d'aménagement dans l'étude de bassin versant.

La troisième de mares sert de surverse aux deux précédentes mais présente un niveau d'eau à forte variation sans débordement sur les fonds voisins. La présence d'un arbre à grand développement dans le fond de cette mare peut participer à un phénomène d'infiltration et d'évapotranspiration accrue.

Synthèse

Par ses dimensions, son environnement bâti et forestier, son ambiance soignée à la fois rurale et jardinée et la présence de ses mares, la Place des trois mares constitue l'un des espaces publics ruraux les plus agréables du département. Il conviendrait cependant d'intervenir pour conforter son intérêt paysager et développer son attractivité écologique.

Proposition d'interventions

Une intervention préalable consisterait à enfouir les lignes aériennes présentes sur le site. Outre l'amélioration visuelle immédiate, ceci permettrait d'envisager la plantation d'arbres le long des voies sans contrainte de développement ultérieur ou de gestion contraignante particulière.



Légende

- 1) Plantation d'arbres tiges de type pommiers d'ornement *(type Malus perpetu « Evereste ») selon une trame en quinconce similaire à celle des vergers anciens (8 à 10 m d'espacement entre chaque arbre). Cette trame intègre les arbres isolés existants (cercles en pointillés blancs sur le plan).
- 2) Délimitation de surfaces enherbées gérées par fauche annuelle ou bi annuelle avec exportation systématique des résidus de fauche. Ces surfaces sont situées au contact direct des mares. Elles ont deux objectifs : développer l'attractivité du site pour les insectes et faciliter l'accès à la mare pour les amphibiens. Le quinconce de pommiers permet de fixer les limites de la surface d'herbe fauchée contiguë à la mare 3.
- 3) Pour la surface de prairie fauchée comprise entre les mares 1 et 2 et les limites parcellaires de la place, création d'un chemin régulièrement tondu permettant au visiteur de faire le tour de la plus grande des mares,
- 4) Création de « massifs » de prairie fleurie intégrés aux alignements de pommiers. Le vocabulaire « agricole » de la prairie fleurie s'accordant à l'ambiance rurale du site.

Compléments favorables

Dans la mesure où la commune possède des linéaires de berge de rivière publics et une mare alluviale spécialement destinée aux enfants, il est légitime d'évoquer l'intérêt d'abandonner des pratiques de pêche sur la mare 2 et son dépoissonnement. Ces mesures permettraient de conforter le dynamisme des populations locales d'amphibiens en leur offrant un espace supplémentaire particulièrement favorable.

Suite à donner

L'attractivité écologique des deux sites publics visités mérite d'être vérifiée par des inventaires plus approfondis permettant notamment de juger des populations animales et végétales présentes :

- peut-être un complément d'étude à proposer à l'étudiante de l'université de Rouen pour évaluer l'intérêt des populations d'amphibiens des mares de Boos,
- une demande de visite par un représentant du Pôle environnement du Conseil général de l'Eure pour évaluer l'intérêt du boisement alluvial du Petit Vey.